

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MESRS)

DIRECTION GENERALE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE (DGRSIT)

SERVICE DU PROGRAMME DE L'UNESCO SUR L'HOMME
ET LA BIOSPHERE (M.A.B)



RAPPORT ACTUALISE SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE DU
PATRIMOINE MONDIAL DES MONTS NIMBA - GUINEE

Janvier 2018

RAPPORT ACTUALISE SUR L'ETAT DE CONSERVATION DU SITE DU PATRIMOINE MONDIAL DES MONTS NIMBA (GUINEE)

Nom du bien : réserve naturelle du Mont Nimba (Côte d'Ivoire / Guinée)

Numéro d'identification : 155bis

1 -Résumé analytique

Le site du patrimoine mondial de la réserve de biosphère des Monts Nimba a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial en péril lors de la quarante et unième (41^{ème}) session du comité du patrimoine mondial tenue à CRACOVIE en 2017 au paravent ,les autorités Guinéennes avaient pris des mesures correctives pour améliorer l'état de conservation de la réserve de biosphère en général et le site du patrimoine mondial en particulier .

Ces mesures sont entre autres :

- 1-Statut juridique national du site : décret N°/2010 /185/PRG/SGG du 13 Août 2010 portant actualisation des actes du classement et de gestion des aires de la réserve de biosphère des Monts Nimba en Guinée ;
- 2-Géo référencement et matérialisation des limites des aires centrales de la réserve de biosphère des Monts Nimba et du site du patrimoine mondial et du périmètre minier avec un plan de bornage qui a permis la pose de quelque bornes en béton ;
- 3-Mise en œuvre d'un système de suivi écologie des espèces en 2012 ;
- 4-Arrêt des activités de toutes les sociétés minières jusqu'à l'élaboration des études d'impact environnemental et social (EIES) détaillées, conforme à la réglementation en vigueur en 2014 ;
- 5-Mise en place d'un comité de rédaction de plan de gestion de la réserve de biosphère des Monts Nimba et de site du patrimoine mondial ;
- 6-16 postes d'éco gardes sont construit pour la surveillance continue des trois (3) aires centrales de la réserve de biosphère des Monts Nimba et du site du patrimoine mondial ;
- 7-Vulgarisation des lois Guinéennes et des conventions de protection d patrimoine mondial au niveau des communautés riveraines de la réserve à travers des sciences d'information, de projection de film, de confection des plaques et des panneaux sur les bonnes pratiques de protection et de gestion de l'environnement en 2012 ;
- 8-Une réunion trimestrielle des parties prenantes à la gestion des Monts Nimba en Guinée et les rencontres tri nationales (Côte d'Ivoire, Libéria et la Guinée) sont institutionnalisées pour assurer la synergie entre les institutions et les intervenants.

Toutes les mesures correctives énumérées ci-dessus ont été à ce jour, réalisées. En conséquence, la valeur universelle exceptionnelle du site est jalousement conservé comme indicateur la présence des espèces clés pour la conservation (Crapauds vivipares, chimpanzés, Hippopotames terrestres nain, Micro potamogale Lamotte, le buffle, le chat doré, le poisson sacré de Ziéla...), les limites du bien ne sont pas modifiées et les populations riveraines adhèrent au processus de classement des différentes aires.

2- Réponse de l'Etat parti

a- Mesures correctives prises par la Guinée en réponse aux décisions du Comité du patrimoine mondial.

Ces mesures sont :

- 1) Statut juridique national du site (décret N°/2010/185/PRG/SGG/du 13 aout 2010 portant actualisation des actes de classement et de gestion des aires de la réserve de biosphère des Monts Nimba en Guinée) ;
- 2) Géo référencement et matérialisation des limites des aires centrales de la réserve de biosphère du site du Patrimoine mondial et le périmètre minier avec un plan de bornage qui a permis la pose de quelques bornes en béton (cf. Tableau de coordonnées et le plan de bornage à l'annexe).
- 3) Système de suivi écologique basé sur le couvert végétal/forestier et les espèces indicatrices sont mises en place et opérationnel depuis 2009 par le P.C.B.M.N, la SMFG, et FFI sur financement du PNUD/GEF Monts Nimba et la SMFG (rapport technique FFI 2012) ;
- 4) Trois (3) pépinières écoles sont mises en place pour produire 36.000 plans forestiers en 2013 en vue de restaurer des zones dégradées dans les aires centrales et la zone tampon ; et produire les plans pour les réserves naturelles de forêts communautaires (activités exécutées 2012) ;
- 5) Suivi de l'évolution du projet minier avec les directives environnementales précises. Les activités de toutes les sociétés minières ont été arrêtées jusqu'à l'élaboration d'EIES détaillé conformes à la réglementation en vigueur
- 6) Un état des lieux est fait sur les activités de la société minière West Africa Exploration /Sable Manning dans la zone tampon du flanc sud-est du site du patrimoine mondial (juillet 2012 et novembre 2012) ;
- 7) Un comité de rédaction est constitué pour élaborer le Plan de gestion de la réserve de biosphère et du site du patrimoine mondial des Monts Nimba en Guinée ;
- 8) Version préliminaire des plans d'utilisation durable des terres est élaborée et disponible depuis 2012 avec les cartes participatives des plans d'utilisation durable des terres pour le développement de meilleure compréhension des contraintes sociales et foncières liées à l'intensification de l'agriculture ;
- 9) Les travaux de suivi écologique sont poursuivis pour les prélèvements d'animaux sauvages (antilopes, les singes et les chimpanzés) avec la caractérisation d'habitats préférentiels des espèces de faune menacées ;
- 10) Un bloc administratif est désormais opérationnel à la base vie à Gbakoré, utilisé conjointement par le CEGENS et le Programme PNUD/GEF ;
- 11) Seize (16) postes d'éco gardes sont construits pour la surveillance continue des trois aires centrales de la RBMN sur les ressources du PNUD/GEF et les capacités des éco gardes et personnel de l'OGUIPAR sont renforcées pour acquérir des compétences techniques en matière de surveillance et des compétences en gestion d'aires protégées ;
- 12) Les filières de développement agricole sont constituées et organisées dont dix (10) comités de Développement de district (CDD) ; trois (3) comités de Développement

communale (CDC) dont quatre (4) CDD à la Commune Rurale de N'zoo, deux (2) CDD à la Commune Rurale de Bossou et, quatre (4) CDD à la Commune Rurale de Tounkarata ; et neuf (9) comités villageois de surveillance ;

- 13) Des textes de lois Guinéennes et la convention de protection du patrimoine mondial sont vulgarisés au niveau des communautés riveraines de la réserve à travers les séances d'information, de projection de films, de confection de plaques et des panneaux sur les bonnes pratiques de protection et de gestion de l'environnement. En 2012, 200 copies ont été distribuées aux autorités locales et populations riveraines des aires centrales de la réserve de biosphère des Monts Nimba ; 50 copies du code de la faune et la réglementation de la chasse, 50 copies du code forestier ,50 copies de convention de la protection du patrimoine culturel et naturel et, 50 copies des orientations du patrimoine culturel et naturel. A cela, s'ajoutent les 50 plaques et panneaux de bonnes pratiques de protection et gestion de l'environnement de la réserve de biosphère des Monts Nimba.
- 14) Une réunion trimestrielle des parties prenantes à la gestion des Monts Nimba en Guinée et les rencontres tri nationales (Cote d'Ivoire, Liberia et la Guinée) sont institutionnalisées pour assurer la synergie entre les Institutions et les intervenants. Deux (2) sessions ont été réalisées en 2011 et une session est déjà réalisée en 2012 avec la participation des parties Ivoiriennes et Libériennes, sur financement du PNUD/GEF Monts Nimba ;
- 15) Il a été initié aussi avec les communautés riveraines de la forêt de Déré en Guinée et en Cote D'Ivoire, une réunion annuelle transfrontalière sur la gestion de la forêt de Déré comme suite à celle de Tripale en République de sœur de Cote d'Ivoire entre Guinéens et Ivoiriens riverains aux deux forêts. Une première réunion s'est tenue en Guinée en 2012 à Kogota, le 14 février 2012 ;
- 16) Organisation de l'atelier national à Conakry sur le programme de conservation de la biodiversité des Monts Nimba (acquis et défis) ; et la vulgarisation des textes de lois relatifs à la conservation de la biodiversité des Monts Nimba ; sous la présidence d'honneur du Ministère de l'environnement ;
- 17) 30 sites éco touristiques ont été identifiés, géo référenciés et cartographiés en 2011 dans le Bien du patrimoine mondial, et la réserve de biosphère des Monts Nimba pour la promotion et le développement de l'éco tourisme en vue d'explorer les possibilités d'activités génératrices de revenus alternative (en particulier l'éco tourisme et l'artisanat).

L'initiative d'une fondation internationale pour les Monts Nimba à été les préoccupations de la réunion tripartite de Man en cote d'Ivoire (2011). la mise en place par les trois pays d'un comité de gestion est en cours de négociation pour établir un mécanisme de financement durable et une fondation (ou une entité analogue pour les Monts Monts .ces résultats contribueront efficacement au maintien de l'intégrité écologique du site du patrimoine mondial et de ses valeurs Universelles exceptionnelles, mais aussi à l'élaboration et à la mise en place d'un système de gestion écologique basé sur le couvert végétal/ forestier et les espèces indicatrices du site du patrimoine mondial des Monts Nimba.

Succès et difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives identifiées :

Succès :

- Accord cadre réalisé lors du troisième atelier tripartite de Man tenu du 06 au 07 décembre 2011 sur le thème : « Programme tri national pour la conservation intégrée des Monts Nimba » dont les objectifs principaux s'articulent autour des points ci-dessous :

- Etablir des contacts d'une part entre les équipes techniques de la cote d'ivoire, de la Guinée et du Libéria chargés de gérer les Monts Nimba et d'autre part entre ces techniciens et les communautés locales ;
- Partager l'information, identifier les besoins de recherche et relever les lacunes et le potentiel existant en vue de développer les moyens pratiques pour une coopération internationale dans la conservation des Monts Nimba et pour le développement d'une stratégie commune de gestion ;
- Impliquer et motiver le secteur gouvernemental et privé, ainsi que les riverains, qui constituent les principales parties prenantes du schéma général de gestion des Monts Nimba et d'en faire une réserve de biosphère tri nationale ;
- -L'obtention du statut juridique national du site (décret N°/2010/185/PRG/SGG/du 13 aout 2010

Portant actualisation des actes de classement et de gestion des aires de la réserve de biosphère des Monts Nimba en Guinée) avec la participation de toutes les parties prenantes (élus locaux et chefs de cantonnement forestier , des communes rurales de Tounkarata, N'zoo et Bossou, les Directeurs de la Station Scientifique des Monts Nimba (SSMN) et de l'institut de Recherche Environnemental de Bossou (IREB) , les représentants de la Société des Mines de Fer de Guinée (SMFG), des représentants du programme de conservation de la diversité Biologique des Monts Nimba (PCBMN), des élus locaux de la Commune Urbaine de Lola, les cadres civils et militaires de la préfecture de Lola, le Doyen de la Faculté des sciences de l'Environnement du Centre Universitaire de N'zérékoré (CUZ), du Centre Forestier de N'zérékoré (CFZ), des Directions Nationales de l'Environnement et de l'Office Guinéen des Parcs et Réserve (OGUIPAR);

- la participation, pour la première fois, du Directeur General du CEGENS à la 34^{ème} session du comité du patrimoine mondial, tenue à Brasilia au Brésil, du 25 juillet au 3 août 2010 ;
- Lancement, le 15 juin 2010 du mois de la forêt Guinéenne (reboisement de 5ha) dans la forêt de Déré ;
- tenue de la réunion quadripartite (Guinée, Côte d'Ivoire, Libéria et Sierra-Léone) sur la gestion des ressources naturelles transfrontalières ;
- projet de mise en place d'une plate forme de gouvernance environnementale ;
- signature d'un protocole d'accord entre FFI et Union Européenne pour la mise en œuvre du projet d'appui aux groupements féminins du haut bassin du Cavally qui implique la participation du CEGENS ;
- La pose de la première pierre de la construction de la base-vie du CEGENS au piedmont à Gbakoré, en juin 2010 ;
- Géo référencement, matérialisation des limites et des plans de bornage des trois (3) aires centrales de la RBMN qui a permis la pose de 150 bornes (dont 50 bornes principales) en béton pour délimiter le site du patrimoine mondial des Monts Nimba en guinée entre novembre 2011 et février 2012 ;

- L'octroi du marché pour l'aménagement hydro agricole de la plaine de leyba (50 ha) qui rentre dans le cadre du maintien de l'intégrité écologique des collines de Bossou ;
- système de suivi écologique basé sur le couvert végétal/forestier et les espèces indicatrices est mis en place et opérationnel depuis 2009 par le P.C.B.M.N, la SMFG, et FFI sur financement du PNUD/GEF Monts Nimba et la SMFG en vue de l'établissement de la ligne de base au niveau spécifique pour le suivi écologique a porté essentiellement sur les plantes vasculaires au niveau de la flore et des mammifères au niveau de la faune ;

Un dispositif permanent de collecte des données a été mis en place pour assurer le monitoring écologique et suivi à long terme des plantes d'importance pour la conservation de la diversité biologique. Au total 60 parcelles permanentes ont été installées dans les aires centrales de la RBMN pour une superficie sous contrôle écologique de 3,75 ha.

Le dispositif permanent ainsi établi a permis de recenser et d'étiqueter 4370 individus ayant un diamètre à hauteur de poitrine (DHP) supérieure ou égale à 5cm avec un total de 341 espèces réparties dans 58 familles botaniques.

La densité moyenne est de 1481 individus /ha dans l'aire centrale de Bossou, 1198 individus / ha à Déré et 1110 individus/ha au niveau des Monts Nimba (voir tableau 11, 12 et 13 rapport FFI 2012). Aucune espèce n'est présente dans toutes les parcelles. Cependant, plus de 25 espèces sont présentes dans au moins 20 des 60 parcelles permanentes inventoriées soit un taux de présence de près 33,3 %. Quant à la fréquence relative, 24 espèces font une fréquence plus ou moins 1% dans l'aire centrale des Monts Nimba, 28 dans l'aire centrale de Bossou et 40 dans l'aire centrale de Déré. En termes de dominance relative, 29 espèces seulement ont une valeur au moins égale à 1% dans l'aire centrale des Monts Nimba, 24 dans l'aire centrale de Déré et 23 dans l'aire centrale de Bossou.

En terme de richesse et diversité floristique , 341 espèces de plantes ayant un DOH plus ou moins 5cm et réparties entre 58 familles ont été recensées dans les 60 parcelles permanentes .la richesse spécifique varie de 297 espèces dans l' aire centrale des monts nimba a 138 a Déré et 116 dans l'aire centrale de Bossou, avec une moyenne comprise entre 32 et 36 espèces dans les parcelles (tableaux 20 ,21 et 22 rapport technique FFI l'indice de diversité de Shannon est compris entre 2 ,37 et 3,57 pour les 60 parcelles permanentes, avec une moyenne de 3 ,13 a Bossou et 3,07 dans l'aire centrale des Monts Nimba .L'indice de diversité de Simpson varie de 0,82 à 0,96 soit une moyenne de 0,93 dans les aires centrales des Monts Nimba et de Bossou et 0,95 à Déré .Au total , 163 espèces de plantes réparties dans 50 familles botaniques différentes ont été identifiées comme plantes à haute valeur pour la conservation . Pour une région qui dispose d'une flore aussi variée et diversifiée, FFI a mis sur pied un herbier régional au niveau de Lola pour les études écologiques ultérieures.

En ce qui concerne la faune, un état des lieux a été effectué et une liste d'espèces importantes pour la conservation établie. La méthode de comptage sur itinéraire échantillon encore appelée recce a été adoptée dans le cadre de l'inventaire des mammifères des monts nimba. Cette méthode, du fait de sa flexibilité, a permis d'étudier la répartition de la dynamique des espèces animales ciblées au moyen de l'estimation de l'indice kilométrique d'abondance (IKA). Pour une distance totale de 145 km prospectés, 299 observations de signe de présence de mammifères ont été effectuées correspondant ainsi à un IKA de 2,06 pour toutes les

espèces. Au total 16 espèces de mammifères ont été inventoriées. Les IKA pour les espèces ou groupes importants sont 0,11 pour le chimpanzé, 0,027 pour le céphalophe de Jenkins, 0,12 pour les primates et 1,30 pour les artiodactyles. Ces indices montrent à volonté que la faune mammalienne des Monts Nimba est extrêmement menacée. Il ressort également des travaux que les milieux forestiers du Nimba sont plus riches et diversifiés en espèces de faune mammalienne que les milieux de savane d'altitude et aquatique, bien que le taux d'endémicité des milieux d'altitude et l'exigence climatique des espèces orophiles endémiques soit d'une importance écologique exceptionnelle.

Un plan de travail jusqu'en Décembre 2012 marque la fin de ce rapport technique et met un accent particulier sur la consolidation des acquis à ce jour, l'amélioration des connaissances sur la composante faune et le renforcement de l'offre en protéines animales de substitution pour les populations humaines locales au moyen de la domestication des animaux sauvages tels que les aulacodes, l'élevage porcin et la pisciculture intensive ;

- Mécanisme de surveillance continue de la réserve, élaboré et opérationnel avec la construction de 16 postes de surveillance, recrutement et participation des 16 éco gardes locaux et les neuf (9) comités villageois de surveillance au système de protection avec patrouille depuis 2009. Le renforcement des capacités des éco gardes de CEGENS avec acquisition de matériels de collecte de données écologiques et de patrouilles professionnelles (10 GPS, 04 jumelles, 02 tentes, 04 appareils photos numériques, 16 tenues et équipements de sécurité, formation paramilitaire des éco gardes et leur intégration dans les effectifs de la fonction publique Guinéenne ;
- Les fiches de suivi de l'évolution des activités minières sont établies par le Programme PNUD/GEF (remplies et validées par les sociétés minières) relatives à l'état de conservation du site du patrimoine mondial de la RNIMN en Guinée ;
- Un bloc administratif est désormais opérationnel à la base vie de Gbakoré utilisé conjointement par le CEGENS et le programme ; il a été financé conjointement par la SMFG, le gouvernement guinéen et le P.C.B.M.N dans le cadre d'installation des infrastructures de base du CEGENS et du programme PNUD/GEF Monts Nimba ;
- Les filières de développement agricole sont constituées et organisées dont dix (10) comités de développement de district (CDD) ; trois (3) comités de développement communal (CDC) dont 4 CDD à la commune Rurale de N'zoo, 2 CDD à la commune rurale de Bossou et, 4 CDD à la commune Rurale de tounkarata ; et neuf (9) comités villageois de surveillance ;
- gouvernance environnementale locale de la RBMN en Guinée, a été mise en place et institutionnalisée, " une réunion trimestrielle des parties prenantes à la gestion des Monts Nimba en guinée" pour assurer la synergie entre les institutions et les intervenants. Deux sessions ont été réalisées en 2011 et une session en 2012 avec la participation des parties Ivoiriennes et Libériennes, sur financement du PNUD/GEF Monts Nimba.
- L'initiative d'une fondation internationale pour les Monts Nimba a été la préoccupation principale de la réunion tripartite de Man en Cote d'Ivoire (2011). La mise en place par les trois pays d'un comité de gestion est en cours de négociation pour établir un mécanisme de financement durable et une fondation (ou une entité

analogue) pour les Monts Nimba. La première réunion du comité de pilotage a été tenue le 25 Octobre 2012 à Lola en Guinée.

Difficultés

Les difficultés se dénombrent comme suit :

- a. Insuffisance de moyens pour achever la construction de la base vie, siège social de CEGENS et du programme PNUD/GEF Monts Nimba (alimentation en eau potable et l'électricité, clôture du site, l'écomusée, logement du personnel de CEGENS et programme PNUD/GEF à l'orée de la réserve) ;
- b. Insuffisance de matériels technique et de sécurité pour les agents de terrain (suivi écologique, santé, sécurité et surveillance) ;
- c. Manque d'assistance financière internationale à l'organe de gestion qui fera l'objet cette année, d'un projet d'aménagement du corridor aux chimpanzés de Bossou par un coût estimé à 107.143 dollars US ;
- d. Non assistance de l'UNESCO pour la mise en place d'une fondation internationale des Monts Nimba comme mécanisme de financement durable malgré la requête déjà faite ;
- e. Insuffisance du personnel qualifié (filiales de gestion durable de la biodiversité et des aires protégées, surveillance, suivi écologique, étude d'impact environnemental et social, management de gestion de projet de conservation de la biodiversité, etc....).

b- Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives :

le calendrier le mieux approprié est celui du Programme de Conservation de la diversité Biologique (P.C.B.M.N) qui constitue un acquis pour le CEGENS dont son achèvement est prévu pour 2014 . A cela s'ajoute la mise en œuvre du Plan d'Action Triennal (2008 2010) du CEGENS déjà adopté par la première réunion de son Conseil d'Administration tenue le 15 Décembre à Conakry. Le résultat attendu, dans les deux cas, est le retrait au bout du compte du site des Monts Nimba de la liste du Bien du patrimoine mondial en péril.

c- Progrès effectués vers le retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril.

Les progrès de l'Etat partie Guinéen se résument ainsi qu'il suit :

- Accord cadre réalisé du 3^{ème} atelier tripartite de Man tenu du 06 au 07 décembre 2011 sur le thème « programme tri national pour la conservation intégrée des Monts Nimba ».
- La présence sur le terrain depuis juin 2005 du personnel du CEGENS avec l'appui constant du « Programme de conservation de la diversité biologique des Monts Nimba (PCBMN)» et de l'ONG fauna & flora internationale (FFI) pour soutenir les initiatives de préservation de l'intégrité écologique du site patrimoine mondial des Monts Nimba et de son retrait sur la liste du site en péril à travers :
- Programme opérationnel de surveillance continue de la réserve (surveillance des facteurs anthropiques et miniers) ; et de suivi écologique (les espèces de faune et de flore à haute valeur de conservation ; et les activités anthropiques comme la chasse, le braconnage et l'exploitation des ressources forestières non ligneuses ;
- L'élaboration de plans d'utilisation durable des terres et le plan de gestion de la réserve (version préliminaire 2012).

- La révision du statut du CEGENS comprenant un conseil d'administration (CA) composé de 11 membres représentant des Départements Ministériels, les sociétés Minières, les institutions internationales et une ONG internationale (FFI).
- Le suivi des activités minières avec l'obligation faite à la SMFG d'effectuer l'étude d'impact environnemental et social dont les activités ont commencé en 2011, et les résultats seront validés par toutes les parties prenantes ;
- Les nouvelles sociétés West Africa Exploration/Sable Manning et Sama Ressource sont aussi dans l'obligation de se conformer à la réglementation Guinéenne relative aux études d'impact environnemental et social et à la conservation de la biodiversité et des aires protégées, mais aussi de respecter les engagements de l'Etat parti guinéen au maintien de l'intégrité des valeurs Universelles Exceptionnelles du site du patrimoine mondial des Monts Nimba et de la réserve de Biosphère ;
- La construction et équipement par le PCB/MN de 16 postes de surveillance autour de la réserve et l'intégration des 16 éco gardes sur la liste nationale des gardes forestiers de Guinée pour bénéficier la formation paramilitaire et leur prise en charge de la fonction publique avec le statut du corps de Gardes forestiers en fin 2012).
- La mise en place d'un comité de rédaction du Plan de Gestion de la réserve dont la version préliminaire attendue en décembre 2012 n'est pas encore élaborée.

3- Autres problèmes actuels identifiés par l'Etat partie :

Actuellement huit (8) problèmes principaux sont identifiés sur le terrain en matière de conservation :

3.1 Octroi de deux permis de recherches minières dans la Reserve de Biosphère des Monts Nimba par le Ministère des Mines et Géologie de la République de Guinée (arrêté n°A/2010/5072/MMG/SGG du 5 novembre pour SAMA RESSOURCE et N° A/2012/238/ MMG/SGG du 27 janvier pour West Africa Exploration.

3.2 Les limites du site de la société W.A .E et SAMA RESSOURCE sont contigües au Site du patrimoine mondial des Monts Nimba, ce qui va susciter un problème de préservation du maintien de son intégrité écologique ;

3.3 43 points de sondage sont liés à la piste centrale par des ramifications et une piste centrale estimée à 12 km y compris les ramifications qui partent de cette piste centrale aux 43 points de sondage réalisés par W.A .E jusqu'à ce jour. Les voies d'accès aux points de sondage, entraînent considérablement le décapage du couvert végétal conduisant à la dégradation des terres du site, qui est jusqu'ici relativement intact dans la zone du permis ;

3.4 Aménagement hydro agricole de la plaine de leyba dans la Commune Rurale de Bossou, qui pose un sérieux problème de conservation de l'aire centrale des collines aux chimpanzés de Bossou (souvent des réactions d'opposition des riverains sur les activités de surveillance ; la matérialisation des limites et de suivi écologique) ;

3.5 - Le manque d'un mécanisme de financement durable pour la conservation de la diversité biologique d'où la nécessité de mettre en place la Fondation Internationale des Monts Nimba (étude de faisabilité) avec l'appui de l'UNESCO (suivant requête exprimée

dans la lettre n° 0 52/MDDE/CEGENS/2008 du 05 septembre 2008 de la Direction Générale du CEGENS adressée en Monsieur Francesco BADARIN, Directeur du Centre du Patrimoine Mondial) reste toujours d'actualité en 2012.

3.6- Le manque d'aménagement du corridor des chimpanzés devant relier les collines boisées de Bossou au massif du Nimba qui regorge une population importante de chimpanzés ;

3.7- l'inexistence de fondation internationale des Monts Nimba dont les études de préféabilité devraient être effectuées avec l'appui de l'UNESCO.

3.8- Attente des résultats de l'étude d'impact environnemental et social pour la détermination des mesures de mitigation et l'avenir du projet minier ; la SMFG a pris certaines mesures de lutte contre l'érosion et la gestion des déchets sous l'égide du CEGENS

3.1.1 : la lutte contre l'érosion :

L'érosion est la plus importante pression environnementale du Nimba qui affecte les cours d'eau, la diversité biologique et même les voies d'accès.

Contrairement à l'évaluation antérieure, le CEGENS a constaté que la SMFG a mis en place un dispositif de lutte contre l'érosion. Ce dispositif comprend :

- La construction des gabions par l'utilisation des blocs de granite, des grillages et des toiles géotextiles retenant ainsi les sédiments entraînés par les eaux de ruissellement vers les cours d'eau ;
- La révégétation avec les graminées récoltées sur place, emballées dans les nattes biosynthétiques pour la stabilisation des talus.

Ce qui est très remarquable, c'est la construction d'un bassin de décantation au niveau de la source de la wollanda qui constitue la première priorité de la SMFG car, cette zone sensible avec une pente très abrupte est située à la limite du site du patrimoine mondial.

Le travail de génie était manifeste au niveau du cours d'eau Zie. Là, est construit un radier filtrant dans une bonne partie du lit mineur de la rivière avec des blocs de granites et des gabions qui débouchent sur un bassin de décantation bien aménagé pour débarrasser l'eau des impuretés venant éventuellement des plates formes et des voies situées en amont.

L'un des impacts positifs de cette activité est l'utilisation de la main d'œuvre locale constituée en partie de jeunes femmes.

3.1.2: Gestion des déchets

Le CEGENS a constaté une avancée significative dans la gestion des déchets :

La fermeture de l'ancienne décharge et la construction d'une autre plus sécurisée au piedmont où les déchets sont gérés de façon satisfaisante. Aussi, de bonnes dispositions ont été prises pour la gestion des eaux usées qui se déversaient dans le temps dans la nature formant ainsi un lac artificiel dans le périmètre minier.

4- Restaurations importantes et/ ou nouvelles constructions à l'intérieur de la zone protégée (et zone centrale et zone tampon)

- Installation de deux permis de recherche minière dans la Réserve de Biosphère des Monts Nimba par le Ministère des Mines et Géologie de la République de Guinée (arrêté n°A/2010/5072/MMG/SGG du 5 novembre pour SAMA RESSOURCE et N° A/2012/238 /MMG/SGG

du 27 janvier pour West Africa Exploration, qui sont contiguës au Site du patrimoine mondial et l'aire centrale de la forêt de Déré de Monts Nimba. Permis de WAE, délivré par le Ministère de Mines et de la Géologie par l'arrêté n° A/2012/238 /MMG/SGG accordant un permis de recherches minières pour le fer couvrant une superficie totale de 134 km² dans la préfecture de Lola. le permis est enregistré dans le réviser des titres miniers à la Division, informations géologiques et Minières du CPDM sous le n° A2012 /009/DIGM/CPDM. Ce qui va susciter un autre problème de préservation du maintien de son intégrité écologique ;

- Un camp de base géologique est installé dans la savane de Panitaya au flanc sud –est à environ un km de la limite du Bien du Patrimoine mondial avec 26 tentes sur une superficie de 1600 m² un total de 120 points de sondage est réalisé par la société WAE. 43 points de 400 mailles dans la savane de Temouya d'avril à juin 2012, et 77 points de sondage de maille 100 dans la savane de Panitaya de juillet à novembre 2012. les 120 points de sondages sont liés à la piste centrale par des ramifications et une piste centrale estimée à plus de 12 km y compris les ramifications qui partent de cette piste centrale aux 120 points de sondage réalisés par W.A.E jusqu'à novembre 2012 .Les voies d'accès aux points de sondage, entraînent considérablement le décapage du couvert végétal du site, qui est jusqu'ici relativement intact dans la zone du permis. les équipements sont : deux bulldozers de la société EMTT et de deux sondeuses carottent de la société IGLOBAL.
- Le nombre total de travailleurs sur le site varie de 20 à 26, dont 6 à 8 géologues, 4 cuisiniers, trois plombiers et 13 manœuvres pris dans les villages riverains.
- Construction de la base vie dans la zone d'aménagement intégré ou zone de transition.

Réponses aux demandes de la décision du Comité du Patrimoine Mondial

1 -La société West Africa a effectivement élaboré une étude d'impact environnementale (EIES) dont nous vous envoyons une copie. Cependant, compte tenu des impacts négatifs constatés sur le terrain, le Directeur Général du service du programme sur l'homme et la biosphère MAB (2016) , en se fondant sur la disposition du décret D/2010/185/PRG/SGG du 13 août 2010 en son article 6 a adressé une correspondance au Gouverneur de la région de N'zérékoré de faire suspendre les activités de la société West Africa exploration sur le terrain et depuis, elle a cessé toutes les activités minières sur le terrain afin de se conformer à la réglementation environnementale en vigueur en Guinée.

Les sociétés minières qui évoluent à proximité du bien sont : la société des mines de fer de Guinée (SMFG) et Sama ressources.

La société des mines de fer de Guinée n'a fait que les termes de références de l'EIES et elle n'a pas fait d'évaluation stratégique environnementale. De ce fait, ses activités sont arrêtées.

Quant à la société SAMA ressource, elle n'a fait aucune évaluation environnementale et que le permis qui lui avait été octroyé dans l'aire centrale de Déré lui a été retiré depuis 2014.

Le Ministère de l'Environnement des Eaux et Forêt, à travers l'office Guinéen des parcs et réserves (OGUIPAR) a donné des instructions ferme au centre de gestion de l'environnement des Monts Nimba et Simandou (CEGENS) qui dispose cent six (106) éco gardes pour empêcher toutes les sociétés minières sus mentionnées de poursuivre leurs activités sur le terrain.

2-Etant donné que les deux autres sociétés n'ont fait aucune étude d'impact environnementale et sociale (EIES), il n'est pas possible de faire l'étude d'impact cumulé.

3- Il faut souligner qu'aucun permis n'a été octroyé à une société minière à l'intérieure du bien du site du patrimoine mondial de la réserve de biosphère des Monts Nimba. Les activités des sociétés minières sus mentionnés, ayant des permis à proximité du bien ont été arrêtée à cause des impacts négatifs qu'elles peuvent avoir sur le bien.

4-Une carte des limites révisées du permis d'exploitation accordé à la société Sama ressource ne vous sera pas transmise car elle n'est plus active et présente sur le site.

ANNEXE

ANNEX 1

Les habitats prioritaires à la conservation des espèces de vertébré endémiques par classes et nombres total par zones (Bien du patrimoine mondial)

Tableau 1.1 Les habitats prioritaires à la conservation des espèces de vertébré endémiques par classes et nombres total par zones (Bien du patrimoine mondial)

FAMILLE	ESPECE	HABITATS PRIORITAIRE						
		Prairie d'altitude	Forêt du piedmont	Forêt d' altitude	Vallée Galerie forestière et/ou	Forêt secondaire	Cours d'eau	Savane piedmont

ENDEMIQUES (EE)								
		X		X	X	X		
MAMMIFERE (EE)	Hipposideros lamottei		X	X	X	X		
MAMMIFERE maclaudi (EE)	Rhinolophus		X	X	X	X		
MAMMIFERE (EE)	Crocidura nimbae (EE)		X	X	X		X	
OISEAU baumannie (EE)	Phyllastrephus		X	X	X		X	
POISSON (EE)	Chiloglanis lamottei	X		X				
POISSON nimbaensis	Aplocheilichys	X						X
AMPHIBIEN (EE)	Arthrolepis nimbaensis		X		X			
AMPHIBIEN cruscolum(EE)	Schoutedenella (arthrolepis)							
AMPHIBIEN liberiensis (EE)	Nimbaphrynoides							
AMPHIBIEN occidentalis (EE)	Nimbaphrynoides							
AMPHIBIEN (EE)	Hyperiolius nimbae (EE)							
AMPHIBIEN annulatus (EE)	Phrynobatrachus							
AMPHIBIEN (EE)	Amnirana occidentalis (EE)							
Total : 13 espèces		4	6	2	4		2	1

ESPECES EN DANGER CRITIQUE EXTINCTION (CR)							
Mammifère	Hipposideros lamottei	X		X			
(CR)		X					
Amphibiens	Nimbaphrynoides	X					
liberiens (CR)							
	Nimbaphrynoides					X	
occidentalis (CR)		X	X	X			
ESPECES EN DANGER		X					
Mammifères	Hexaprotodon	X					
liberiensis (EN)		X					
(EN)	Cercopithecus diana	X	X	X			
		X					
	Procolobus badius (EN)	X					X
	Liberiitis kuhni (EN)	X					
(EN)	Hipposideros marisae	X					
		X					
(EN)	Pan troglodytes verus						X
(EN)							
(EN)	Scotonycteris ophiodon	X	X				
(EN)		X	X			X	
(EN)	Rhinolophus maclaudi						
	Micropotamogale	X				X	X
lamottei (EN)		X				X	X
Oiseaux		X	X	X		X	
Amphibiens	Scotopelia usshei (EN)	X	X	X		X	X
Schoutedenella (arthrolepis)crusculum ((EN)		X	X	X		X	X
		X	X	X		X	X
	Hyperolius nimbae (EN)						
	Phrynobatrachus	X				X	
annulatus (EN)		X	X			X	
(EN)	Amnirana occidentalis	X	X			X	
		X	X			X	
		X	X			X	
			X			X	
VULNERABLES							
Mammifères	Cephalophus jentinki	X	X			X	
(VU)		X				X	
	Cephalophus zebra (VU)						
	Colobus polykomos	X				X	X
polykomos (VU)		X	X			X	
	Profelis aurata (VU)	X	X			X	X
(VU)	Rhinolophus guineensis						
	Crocidura nimbae (VU)						
Oiseaux	Lobotos lobatus (
campephage lobata) (VU)							
Schistorais leontica (Prinia leonfica) (VU)							
	Falco naumanni (VU)						
(VU)	Melaenormis annamarulae (
	Agelastes neleagrides (VU)						
(VU)	Picathartes gynmocephalus						
	Bleda eximius (VU)						
	Criniger olivaceus (VU)						
Reptiles							
amphibiens	Osteolaemus tetraspis						
	Kassina lamottei (VU)						
	Conraua alleni (VU)						

TOTAL :	34	4	27	16	5	7	5	4
----------------	-----------	----------	-----------	-----------	----------	----------	----------	----------

Au total, quelques 13 espèces endémiques, et 34 espèces menacées de vertébrés, ont été analysées dans cette caractérisation d'habitats préférentiels de faune à haute valeur de conservation (F.H.V.C) au Nimba, dont 3 espèces en dangers critique d'extinction (C.R), 14 espèces en dangers (EN), 16 espèces vulnérables (VU). Parmi ces habitats, l'analyse montre que pour le groupe faunique des vertébrés, le biotope qui rassemble, le plus d'espèces de faune à haute valeur de conservation est ce lui de la « forêt du piedmont (forêt de basse altitude, galerie forestière et les forêts secondaires) avec 32 espèces menacées figurant sur la liste rouge UICN, des 34 espèces analysées, suivi des forêts d'altitude avec 16 espèces et la prairie d'altitude 4 espèces.

Les espèces forestières, au nombre de 27 sont les plus représentées. il existe 12 espèces étroitement liées à la forêt dense (*phrynobatrachus annulatus* (EN), *cercopithecus diana* (EN), *procolobus badius* (EN) *liberitis kuhni* (EN), *colobus polykomos polykomos* (VU) , *Amnirana occidentalis* (EN) *Pantroglyodytes verus* (EN), *melaenomys annamarulae* (VU) , *falconaumannii*(VU), *picathartes gymnocephalus* (VU) *scotonycteris ophiodon*(EN) , *Bleda eximius* (VU) ; 11 autres espèces tout en étant aussi liées à la forêt , s'observent également dans les forêts secondaires, et même dans les forêts d'altitudes et /ou dans les jachères (*cephalophus jentinki* (VU) *cephalophus zebra* (VU) *picathartes gymnocephalus* (VU) , *procolobus badius* (EN) , *profelis aurata* (VU) , *crocidura nimbae* (VU) , *schistolais leontica* (*prinia leontica*) (VU) , *criniger olivaceus* (VU) *Agelastes meleagrides* (VU), *Lobotos lobatus* (*campephaga lobata*) (VU), *schistolais leontica* (*prinia leontica* (VU).

Des espèces comme *conraua alleni*, *O steolaemus tetraspis*, *chiloglanis lamottei* (EE), *Aplocheilichtys nimbaensis* (EE) se rencontrent dans les rivières rocheuses, les chutes d'eau et les ruisseaux se trouvant dans les forêts tandis que *Nimbaphrynoides occidentalis* (CR), *schoutedenella* (*Arthrolepis*), *Crusculum* (EE), sont exclusivement de la prairie d'altitude.

Tableau 1.2 : Liste préliminaire des plantes à haute valeur de conservation recensées dans le Site du Patrimoine Mondial, les trois aires centrales de la RBMN et leurs zones tampons.

No	Espèces	Familles	Statut UICN
Star			
1	<i>Aedesia glabra</i> (Klatt) O.Hoffm LC		Compositae
2	<i>Aframomum longiscapum</i> (Hook.f.)K.Schum GD		Zingiberaceae
3	<i>Albizia ferriginea</i> (Guill.&Perr.) Benth VU(A1cd)		Leguminosae-Mimosaceae
4	<i>Amanoa bracteosa</i> Planch VU (A1c, B1+2c) GD		Euphorbiaceae
5	<i>Anadelphia lomaense</i> (A.Camus) Jacq;Fél GD		Gramineae
6	<i>Angraecum modicum</i> Summerh BK		Orchidaceae

7	<i>Anopyxis klaineana</i> (Pierre)Engl VU(A1cd) Rd	Anisophylleaceae
8	<i>Anthonotha sassandraensis</i> Aubrev& Pellegr. BK	Leguminosae-Caesalpiaceae
9	<i>Anthonotha vignei</i> VU(A1c,B1+2c)	Leguminosae-Caesalpiaceae
10	<i>Antrocayom micraster</i> A. Chev.& Guillaum VU(A1cd) Rd	Anacardiaceae
11	<i>Anubias afzelli</i> Schott GD	Araceae
12	<i>Anubias barteri</i> Schott LC	Araceae
13	<i>Anubias gigantea</i> A. Chev.ex Hutch GD	Araceae
14	<i>Anubias gracillis</i> A.Chev .ex Hutch GD	Araceae
15	<i>Anubias hastifolia</i> Engl. LC	Araceae
16	<i>Argostemma pumilum</i> Benn. GD	Rubiaceae
17	<i>Begonia quadrialata</i> Warb .Subsp.nibaensis Sosef BK	Begoniaceae
18	<i>Bertiera chevalieri</i> Hutch.& Dalz GD	Rubiaceae
19	<i>Brachycorythis paucifolia</i> Summerh. BK	Orchidaceae
20	<i>Brachystephanus nimbae</i> Heine VU (A1c,B1+2c) GD	Acanthaceae
21	<i>Brillanttaisia lamium</i> (Nees) Benth LC	Acanthaceae
22	<i>Buforrestia obovata</i> Brenan GD	Commelinaceae
23	<i>Bulbophyllum bidenticulatum</i> J.J Verm GD	Orchidaceae
24	<i>Bulbophyllum scariosum</i> Summerh BK	Orchidaceae
25	<i>Cassia aubrevillei</i> Pellegr VU (A1c, B1+2c)	Leguminosae-Caesalpiaceae
26	<i>Cassipourea lescotiana</i> .J..G Adam GD	Rhizophoraceae
27	<i>Chamaeagis lanceolata</i> Summerh GD	Orchidaceae
28	<i>Cissus doeringii</i> Gilg & Brandt LC	Vitaceae

29	<i>Coelocaryon sphaerocarpum</i> Fouilloy GD		<i>Myristicaceae</i>
30	<i>Cola reticulata</i> A.Chev VU (A1c, B1+2c)		<i>Sterculiaceae</i>
31	<i>Copaifera salikounda</i> Heckel <i>Caesalpiniaceae</i> VU (A1d)	Rd	<i>Leguminosae-</i>
32	<i>Cordia millenii</i> Backer LC		<i>Boraginaceae</i>
33	<i>Cordia platythyrsa</i> Bak. VU (A1d) Pk		<i>Boraginaceae</i>
34	<i>Craiba atlantica</i> Dunn VU (A1c) GD		<i>Leguminosae-Papilionoideae</i>
35	<i>Croton aubrevillei</i> J.Léonard VU (A2c, B2ab (iii)) BK		<i>Euphorbiaceae</i>
36	<i>Cryptosepalum tetraphyllum</i> (Hook.f.) Benth VU (A1c, B1+2c) GD		<i>Leguminosae-Caesalpiniaceae</i>
37	<i>Culcasia scandens</i> P.Beauv. LC		<i>Araceae</i>
38	<i>Culcasia striolata</i> Engl. LC		<i>Araceae</i>
39	<i>Cyperus mannii</i> C.B CL GD		<i>Cyperaceae</i>
40	<i>Cyperus tenuiculmis</i> Boeck. LC		<i>Cyperaceae</i>
41	<i>Dalbergia adamil.</i> GD		<i>Leguminosae-Papilionoideae</i>
42	<i>Dalzielia oblanceolata</i> Turril GD		<i>Asclepiadaceae</i>
43	<i>Dissotis grandiflora</i> (Sm) Benth. GD		<i>Melastomataceae</i>
44	<i>Dolichos nimbaensis</i> Schnell BK		<i>Leguminosae-Papilionoideae</i>
45	<i>Dolichos tonkouienesis</i> Potères GD		<i>Leguminosae-Papilionoideae</i>
46	<i>Dracaena adamii</i> Hepper GD		<i>Agavaceae</i>
47	<i>Dracaena callocephala</i> Bos BK		<i>Agavaceae</i>
48	<i>Droogmansia scaettiana</i> Chev. & Sillans GD		<i>Leguminosae-Papilionoideae</i>
49	<i>Drypetes afzelii</i> Pax . & Hutch. VU (A1c)		<i>Euphorbiaceae</i>
50	<i>Drypetes pellegrini</i> Léandri. VU (A1c) GD		<i>Euphorbiaceae</i>

51	<i>Elaphoglossum chevaleri</i> Christ GD		<i>Lomariopsidaceae</i>
52	<i>Entandophragme angolense</i> (Welw.) C.DC. VU (A1cd) Rd		<i>Meliaceae</i>
53	<i>Entandophragme candollei</i> Harms VU (A1cd) Sc		<i>Meliaceae</i>
54	<i>Entandophragme cylindricum</i> (Sprague) Sprague VU (A1cd) Sc		<i>Meliaceae</i>
55	<i>Entandophragme utile</i> (Dawe & Sprague) Sprague VU (A1cd) Sc		<i>Meliaceae</i>
56	<i>Eugenia elliotii</i> Engel. & v Brehm. GD		<i>Myrtaceae</i>
57	<i>Eugenia memecyloides</i> Benth BK		<i>Myrtaceae</i>
58	<i>Eugenia pobeguini</i> Aubrév GD		<i>Myrtaceae</i>
59	<i>Eugenia whytei</i> Sprague GD		<i>Myrtaceae</i>
60	<i>Garcinia afzelli</i> Engl. VU (A1cd)		<i>Guttiferae</i>
61	<i>Garcinia elliotii</i> Engl BK		<i>Guttiferae</i>
62	<i>Garcinia epunctata</i> Stapf VU (A1cd)		<i>Guttiferae</i>
63	<i>Garcinia kola</i> Heck VU (A2cd) Sc		<i>Guttiferae</i>
64	<i>Geophila flaviflora</i> Ake Assi. GD		<i>Rubiaceae</i>
65	<i>Gladiolus praecostatus</i> BK		<i>Iridaceae</i>
66	<i>Guarea cedrata</i> (A. Chev.) Pellegr. VU (A1c) Sc		<i>Meliaceae</i>
67	<i>Guarea thompsonii</i> Sprague & Hutch. VU (A1c)		<i>Meliaceae</i>
68	<i>Guibourtia ehie</i> (A. Chev.) J. Léonard Caesalpiniaceae VU (A1c)	Rd	<i>Leguminosae-</i>
69	<i>Guibourtia leonensis</i> J. Léonard BK		<i>Leguminosae-Caesalpiniaceae</i>
70	<i>Gynura micheliana</i> J. G. Don BK		<i>Combretaceae</i>
71	<i>Habenaria leonensis</i> Dur. & Schinz GD		<i>Orchidaceae</i>
72	<i>Heritira utilis</i> Sprague VU (A1cd)		<i>Sterculiaceae</i>

73	<i>Heterotis amplexicaulis</i> (Jac.-Fél.) Aké Assi GD	<i>Melastomataceae</i>
74	<i>Heterotis jacquesii</i> (A.Chev.) Aké Assi BK	<i>Melastomataceae</i>
75	<i>Hibiscus comoensis</i> A.Chev. ex Hutch. & Dalz GD	<i>Malvaceae</i>
76	<i>Homalium smythei</i> Hutch. . & Dalz VU (B1+2c) GD	<i>Flacourtiaceae</i>
77	<i>Hymenocardia lyrata</i> Tul. GD	<i>Euphorbiaceae</i>
78	<i>Hymenocardia multinevis</i> Robbr GD	<i>Rubiaceae</i>
79	<i>Hypolytrum cacuminum</i> Nelmes	<i>Cyperaceae</i>
80		BK
81	<i>Impatiens nzoana</i> A. Chev. Ssp <i>nzoana</i> BK	<i>Balsaminaceae</i>
82	<i>Irvingia gabonensis</i> (Aubry-Lecomte ex O'Rorke) Baill. LC	<i>Irvingiaceae</i>
83	<i>Ixora heimil</i> GD	<i>Rubiaceae</i>
84	<i>Ixora nimbana</i> Schnell GD	<i>Rubiaceae</i>
85	<i>Justicia guineensis</i> (Heine) W. D.Hawthome GD	<i>Acanthaceae</i>
86	<i>Keetia bridsoniae</i> Jongkird GD	<i>Rubiaceae</i>
87	<i>Keetia rubens</i> GD	<i>Rubiaceae</i>
88	<i>Khaya anthotheca</i> VU (A1cd) Sc	<i>Meliaceae</i>
89	<i>Khaya grandifolola</i> C. DC VU (A1cd) Rd	<i>Meliaceae</i>
90	<i>Khaya Ivorensis</i> A. Chev. VU (A1cd) Sc	<i>Meliaceae</i>
91	<i>Kotschya lutea</i> (Portéres) Hepper Papilionoideae	<i>Leguminosae-</i> BK
92	<i>Lophira alata</i> Banks ex Gaertn.f VU (A1cd) Rd	<i>Ochnaceae</i>
93	<i>Lovoa trichiloides</i> Harms VU (A1cd) Rd	<i>Meliaceae</i>
94	<i>Lygodium microphyllum</i> (Cav.) R.Br. LC	<i>Schizaeaceae</i>

95	<i>Maesa vestita</i> Jacq. Féi GD	<i>Myrsinaceae</i>
96	<i>Maranthese aubrevillei</i> (Pellegr.) Prance GD	<i>chrysobalanaceae</i>
97	<i>Marattia odontosora</i> GD	<i>Marattiaceae</i>
98	<i>Mesanthemum prescottianum</i> (Bong) Koern. GD	<i>Eriocaulonaceae</i>
99	<i>Milicia excels</i> (Welw.) C. C. Berg LR Sc	<i>Moraceae</i>
100	<i>Milicia regia</i> (A.Chev.) C. C. Berg VU (A1cd)	<i>Moraceae</i>
101	<i>Monanthes nimbana</i> GD	<i>Annonaceae</i>
102	<i>Monocymbium deightonii</i> C. E. Hubbard GD	<i>Gramineae</i>
103	<i>Nauclea diderrichii</i> (de Wild. & Th. Dur.) Memil VU (A1cd) Sc	<i>Rubiaceae</i>
104	<i>Nemum bulbostyloides</i> (S.S.Hooper). J.Raynal GD	<i>Cyperaceae</i>
105	<i>Neolemonniera clitandrifolia</i> EN (B1+2c) GD	<i>Sapotaceae</i>
106	<i>Neostenanthera hamata</i> VU (A1c, B1+2c)	<i>Annonaceae</i>
107	<i>Nesogordonia papaverifera</i> VU (A1cd) PK	<i>Sterculiaceae</i>
108	<i>Oubaka aubrevillei</i> Pellegr. & Normand GD	<i>Olacaceae</i>
109	<i>Osbeckia decandra</i> (Sm) DC. GD	<i>Melastomataceae</i>
110	<i>Osbeckia porteresii</i> Jac.-Fél. BK	<i>Melastomataceae</i>
111	<i>Panicum glaucocladum</i> C.E. Hubbard GD	<i>Gramineae</i>
112	<i>Pauridiantha schnellii</i> GD	<i>Rubiaceae</i>
113	<i>Pausinystalia lane-poolei</i> (Hutch.) Hutch. Ex Lane-Pool VU (B1+2c)	<i>Rubiaceae</i>
114	<i>Pavetta micheliana</i> BK	<i>Rubiaceae</i>
115	<i>Pavetta platycalyx</i> Bremek GD	<i>Rubiaceae</i>
116	<i>Phaulopsis imbricata</i> (Forssk) Sweet LC	<i>Acanthaceae</i>

117	<i>Phyllanthus jaegeri</i> BK	<i>Euphorbiaceae</i>
118	<i>Polygata cristata</i> P.Taylor GD	<i>Polygalaceae</i>
119	<i>Pouteria altissima</i> (A.Chev.) Baehni LC	<i>Sapotaceae</i>
120	<i>Psychotria calceata</i> GD	<i>Rubiaceae</i>
121	<i>Psychotria liberica</i> Hepper GD	<i>Rubiaceae</i>
122	<i>Psychotria linderi</i> Hepper GD	<i>Rubiaceae</i>
123	<i>Psychotria ombrophila</i> GD	<i>Rubiaceae</i>
124	<i>Psychotria nufipilis</i> A.Chev. ex De Wild GD	<i>Rubiaceae</i>
125	<i>Psychotria</i> sp. Alf. <i>elongato-sepata</i> (Hiem) Pelit GD	<i>Rubiaceae</i>
126	<i>Psychotria subglabra</i> De Wild. GD	<i>Rubiaceae</i>
127	<i>Pterocarpus santalinoides</i> DC. Papilionoideae LR	<i>Leguminosae-</i>
128	<i>Raphia sudanica</i> A.Chev. DD	<i>palmae</i>
129	<i>Renealmia longifolia</i> K. Schum GD	<i>Zingiberaceae</i>
130	<i>Renealmia maculada</i> Stapf GD	<i>Zingiberaceae</i>
131	<i>Rhigiocarya peltata</i> GD	<i>Menispermaceae</i>
132	<i>Rhipidoglossum pauciflorum</i> BK	<i>Orchidaceae</i>
133	<i>Rhytachne glabra</i> (Gledhill) W.D. Clayton GD	<i>Gramineae</i>
134	<i>Sabicea harfeyae</i> Hepper BK	<i>Rubiaceae</i>
135	<i>Salacighia linderi</i> (Loes. ex Harms) Blakelock GD	<i>celastraceae</i>
136	<i>Sapium aubrevillei</i> Léandri VU (A1c, B1+2c)	<i>Euphorbiaceae</i>
137	<i>Schizocolea linderi</i> (Huth. & Dalz.) Bremek GD	<i>Rubiaceae</i>
138	<i>Scleria robinsoniana</i> J. Raynal GD	<i>Cyperaceae</i>

139	<i>Schizachyrium djalonicum</i> Jac.-Fél. GD	<i>Gramineae</i>
140	<i>Sciaphila africana</i> A. Chev. GD	<i>Triuridaceae</i>
141	<i>Selaginella blepharophylla</i> GD	<i>Selaginellaceae</i>
142	<i>Shiraklopsis aubrevillei</i> GD	<i>Euphorbiaceae</i>
143	<i>Spermacoce ivorensis</i> GD	<i>Rubiaceae</i>
144	<i>Stenandrium buntingil</i> GD	<i>Acanthaceae</i>
145	<i>Striga aequinoctialis</i> A. Chev. ex Hutch. & Dalz. GD	<i>Scrophulariaceae</i>
146	<i>Sweritia mannii</i> Hook.F. GD	<i>Gentianaceae</i>
147	<i>Terminalia ivorensis</i> A. Chev. VU (A1cd) Sc	<i>Combretaceae</i>
148	<i>Tessmannia baikieaoides</i> Hutch. & Dalz. Caesalpiniaceae GD	<i>Leguminosae-</i>
149	<i>Tricalysia anomala</i> E.A.Bruce var. <i>guineensis</i> GD	<i>Rubiaceae</i>
150	<i>Trichilia djolonensis</i> A.Chev. GD	<i>Meliaceae</i>
151	<i>Trichilia omithothera</i> J.J. de Wilde VU (A1c,B1+2c)	<i>Meliaceae</i>
152	<i>Trichoscypha bartata</i> Breteler BK	<i>Anacardiaceae</i>
153	<i>Trichoscypha LONGIFOLIA</i> (Hook.f.) Engl. GD	<i>Anacardiaceae</i>
154	<i>Trichoscypha mannii</i> Hook. f. VU (A1c,B1+2c)	<i>Anacardiaceae</i>
155	<i>Trichoscypha smythei</i> Hutch. & Dalz. GD	<i>Anacardiaceae</i>
156	<i>Tristemonanthus nigrisylvae</i> GD	<i>Celastraceae</i>
157	<i>Triplochiton scleroxylon</i> K. Schum LC	<i>Sterculiaceae</i>
158	<i>Turraeanthus africanus</i> (Welw. Ex C.DC.) Pellegr. VU (A1cd) Pk	<i>Meliaceae</i>
159	<i>Uapaca chevallieri</i> Beille BK	<i>Euphorbiaceae</i>
160	<i>Vernonia nimbaensis</i> C.D. Adams BK	<i>Compositae</i>

161	<i>Wameckea golaensis</i> (Bak. f.) Jac.-Fél.	<i>Melastomataceae</i>
	GD	
162	<i>Xyris festucifolia</i> Hepper	<i>Xyridaceae</i>
	GD	
163	<i>Zanthoxylum chevaleri</i>	<i>Rutaceae</i>
	GD	
164	<i>Zanthoxylum parvifoliolum</i> A. Chev. ex Keay	<i>Rutaceae</i>
	GD	

Star : Statut de conservation

En danger (EN) : le risque d'extinction est élevé à court ou long terme ;

Vulnérable (VU) : le risque d'extinction est élevé à long terme ou moins élevé à court terme ;

Préoccupation mineure (LC/LR) et DD (Données insuffisantes) : espèce à moindre risque ;

BK= Plante endémique (uniquement connue) à la région des Monts Nimba ou à la Guinée Conakry ;

GD= Plante sub endémique du premier degré, endémique à la région des Monts Nimba et la Guinée, mais connue également dans un ou plusieurs pays limitrophes ;

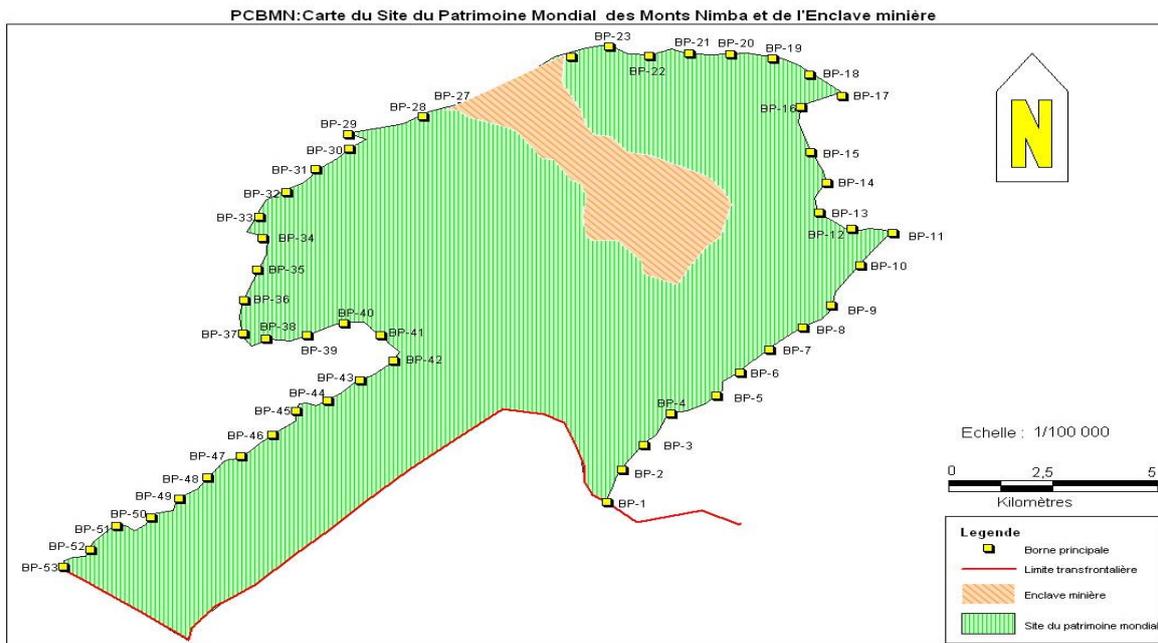
Bu= Plante sub endémique du deuxième degré, endémique au domaine de la Haute Guinée ;

Sc= Plante menacée dont le risque d'extinction est élevé à moyen terme à cause d'une surexploitation l'espèce, une réduction de sa population et une dégradation de son habitat ;

Rd= Plante menacée dont le risque d'extinction est élevé à long terme à cause de son exploitation, d'une réduction de sa population et une dégradation de son habitat ;

Pk= Plante qui n'est pas nécessairement menacée actuellement d'extinction mais qui pourrait le devenir si l'exploitation et le commerce n'étaient pas strictement réglementés.

Site du patrimoine mondial. Figure1. Plan de bornage corrigé et points de géo référencement des bornes principales posées pour la matérialisation des limites du Site du patrimoine mondial.



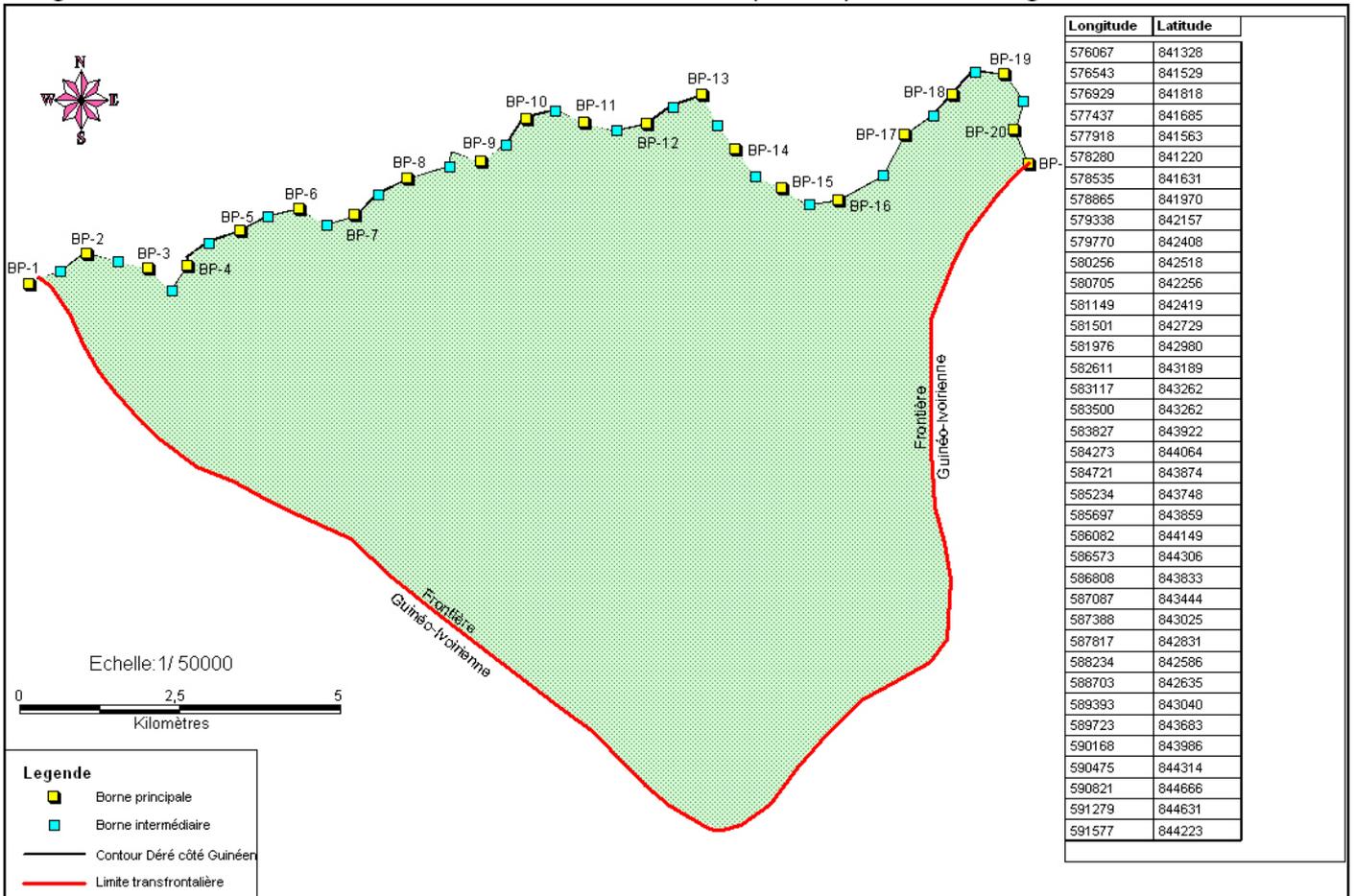
PCBMN : Tableau de coordonnées des bornes corrigées du Patrimoine Mondial de la “ Réserve Naturelle Intégrale des Monts Nimba ” en Guinée :

Longitude	Latitude
568173	839535
BP.1	
568524	840502
569201	841268
569693	842214
570946	842751
571335	843449
572047	844146
572856	844810
573582	845410
574206	846679
BP.10	

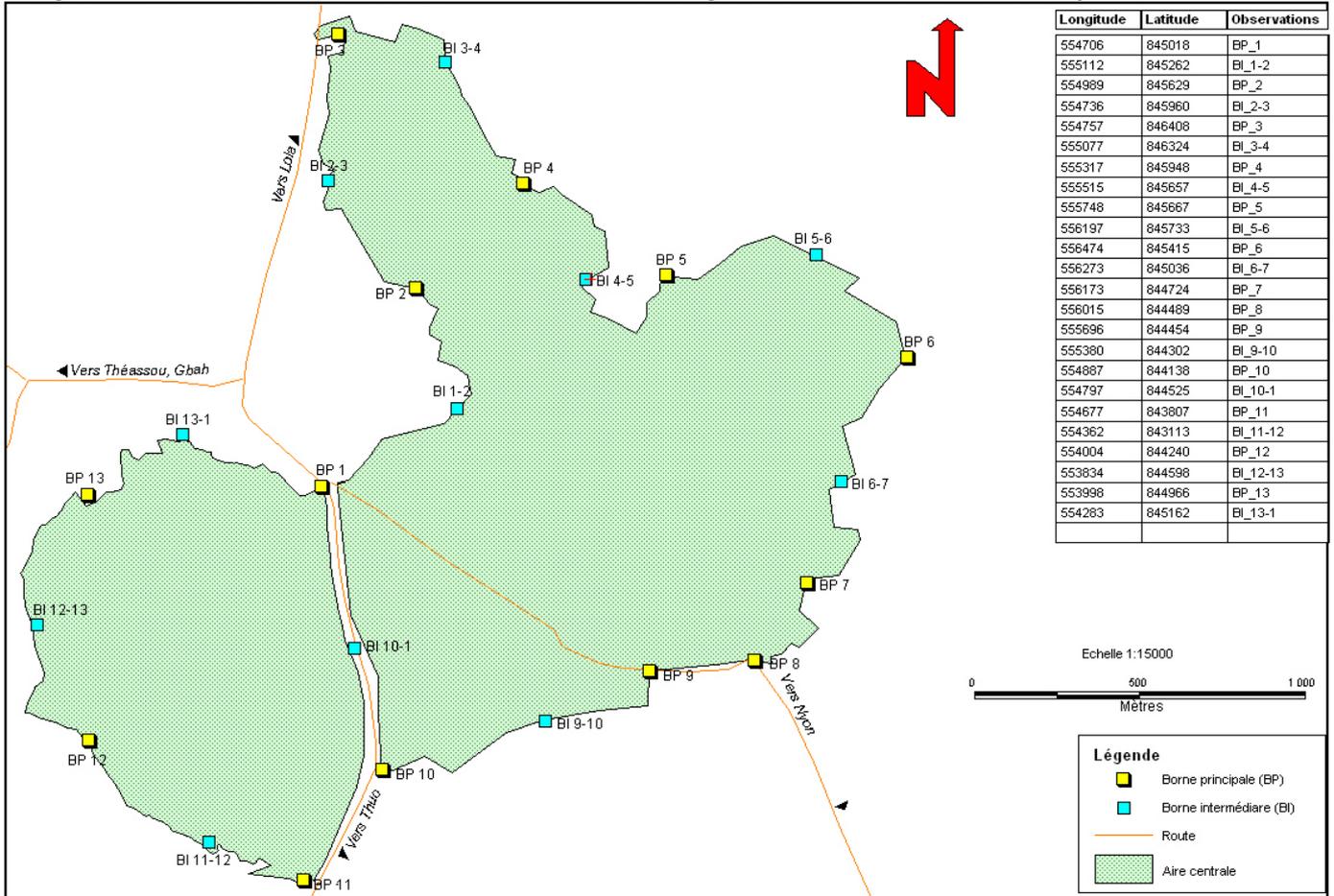
574985	847654
BP.11	
574004	847693
BP.12	
573233	848269
BP.13	
573408	849182
BP.14	
573018	850094
BP.15	
572561	851524
BP.16	
573773	851806
BP.17	
572997	852451
BP.18	
572108	852924
BP.19	
571102	853055
BP.20	
570090	853123
BP.21	
569150	853002
BP.22	
568208	853280
BP.23	
567290	852982
BP.24	
566388	852546
BP.25	
565630	851860
BP.26	
564717	851475
BP.27	
563726	851205
BP.28	
561973	850681
BP.29	
561976	850234
BP.30	
561212	849582
BP.31	
560470	848926
BP.32	

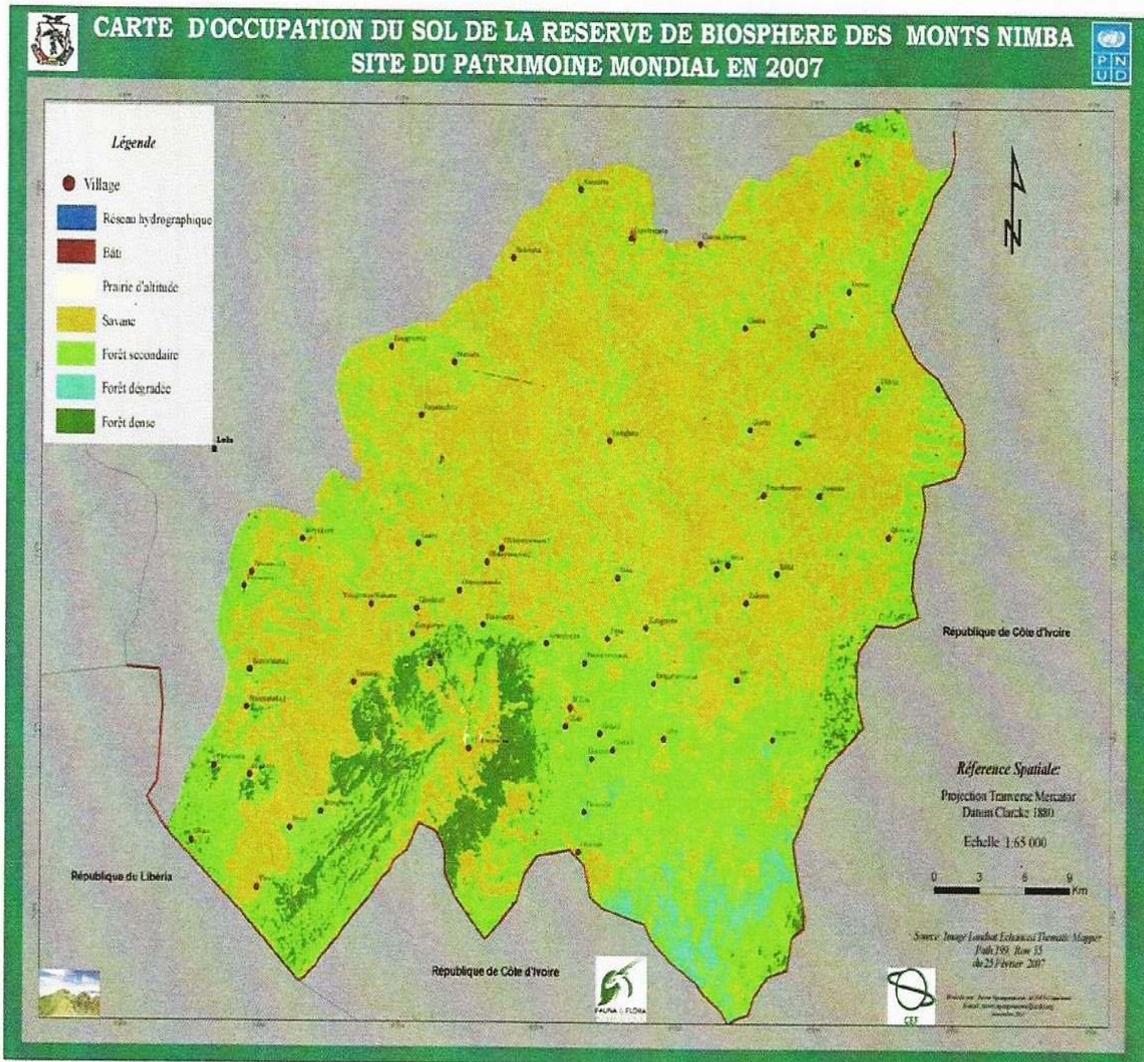
559809	848174
BP.33	
560036	847484
BP.34	
559843	846583
BP.35	
559482	845660
BP.36	
559464	844670
BP.37	
560029	844468
BP.38	
561004	844454
BP.39	
561882	844929
BP.40	
562751	844929
BP.41	
563075	843797
BP.42	
562266	843210
BP.43	
561497	842596
BP.44	
560745	842348
BP.45	
560142	845173
BP.46	
559431	840914
BP.47	
558617	840280
BP.48	
557960	839621
BP.49	
557273	839059
BP.50	
556457	838797
BP.51	
555825	838074
BP.52	
555189	837564
BP.53	

Programme de Conservation de la Biodiversité des Monts Nimba (PCBMN): Plan de bornage de la Forêt Classée de DERI



Programme de la Biodiversité des Monts Nimba: Plan de bornage des Collines boisées aux Chimpanzés de Bossou





Carte 10: Occupation du sol de la Reserve de biosphère des Monts Nimba en 2007